

Legislative
Assembly
of Ontario



Assemblée
législative
de l'Ontario

2^e SESSION, 42^e LÉGISLATURE, ONTARIO
71 ELIZABETH II, 2022

Projet de loi 102

**Loi modifiant la Loi sur la protection de l'environnement
en ce qui concerne les filtres à microfibres pour machines à laver**

M^{me} J. Bell

Projet de loi de député

1^{re} lecture 22 mars 2022

2^e lecture

3^e lecture

Sanction royale



**Loi modifiant la Loi sur la protection de l'environnement
en ce qui concerne les filtres à microfibres pour machines à laver**

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

1 La *Loi sur la protection de l'environnement* est modifiée par adjonction de l'article suivant :

Interdiction : machine à laver sans filtre à microfibres

88.1 Nul ne doit mettre en vente ou vendre des machines à laver non munies d'un filtre servant à enlever les microfibres et possédant une largeur de maille maximale de 100 microns ou un maillage plus serré selon ce qui est prescrit par règlement du ministre, le cas échéant.

2 La Loi est modifiée par adjonction de l'article suivant :

Infraction : art. 88.1

90 Malgré les peines prévues à l'article 187, toute personne qui contrevient à l'article 88.1 est passible, sur déclaration de culpabilité :

- a) dans le cas d'un particulier, d'une amende maximale 1 000 \$ à l'égard du premier appareil vendu ou mis en vente sans le filtre exigé et de 2 000 \$ à l'égard de chaque appareil subséquent vendu ou mis en vente sans le filtre exigé;
- b) dans le cas d'une personne morale, d'une amende maximale de 2 000 \$ à l'égard du premier appareil vendu ou mis en vente sans le filtre exigé et de 5 000 \$ à l'égard de chaque appareil subséquent vendu ou mis en vente sans le filtre exigé.

Entrée en vigueur

3 La présente loi entre en vigueur au deuxième anniversaire du jour elle où reçoit la sanction royale.

Titre abrégé

4 Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2022 modifiant la Loi sur la protection de l'environnement (filtres à microfibres pour machines à laver)*.

NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi modifie la *Loi sur la protection de l'environnement* pour, d'une part, interdire la vente ou la mise en vente de machines à laver non munies d'un filtre à microfibres précisé et, d'autre part, prévoir des amendes correspondantes en cas de non-respect de cette exigence.